

objectif global. Permettez-moi de vous rappeler que 90 p. cent de la part fédérale dans les recettes tirées du pétrole et du gaz de 1980 à 1983 seront dépensés pour les initiatives suscitées par le Programme de l'énergie. Seuls 10 p. cent seront affectés à des programmes économiques d'ordre général. Il est certainement possible d'atténuer à long terme le problème qui consiste à supporter le déficit en répartissant rationnellement l'argent dans des projets énergétiques qui stimuleront les perspectives économiques à long terme du Canada. En fait, il faut consacrer de l'argent à la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement; mais il faut aussi investir plus que jamais dans des projets d'énergies de remplacement et d'économies d'énergie.

L'une de ces initiatives, d'ailleurs d'une importance cruciale, est le Programme des substituts du pétrole qui coûtera \$1,6 milliard de 1980 à 1983. Il a pour objectif de réduire de près de 400 000 barils par jour, soit ce que nous importons actuellement, nos importations de pétrole d'ici 1990. Cet objectif est certainement réalisable. Il ne comporte presque aucun risque, et les avantages économiques sont énormes.

Cette approche sélective tranche nettement sur la solution qui consiste à laisser les prix canadiens du pétrole et du gaz s'élever rapidement jusqu'aux niveaux mondiaux, solution qui suppose que, si l'on consacre suffisamment d'argent à un problème donné, il disparaît.

Nouveau régime de stimulants

Nous ne comptons pas sur des miracles pour régler le problème de l'équilibre de l'offre et de la demande pendant les 10 prochaines années... Notre nouvelle méthode consiste à régler la demande et à accélérer la mise en valeur de sources connues d'énergie.

Nous entendons, par exemple, déployer tous les efforts nécessaires pour conclure rapidement, avec l'Alberta, un accord qui soit satisfaisant pour tous... Les recettes pétrolières et gazières de l'Alberta passeront d'environ \$6,3 milliards en 1980 à \$9,7 milliards en 1983, ce qui donne un total, pour la décennie, de plus de \$100 milliards.

Le Programme énergétique national signifie que l'Alberta continuera d'être de loin la province du Canada qui jouira de la plus grande prospérité et du plus grand essor.

...Il nous faut un programme dynami-

que de récupération tertiaire et d'exploitation du pétrole lourd et des sables bitumineux. C'est pourquoi nous avons offert de généreux stimulants dans ces domaines. Nous avons fixé le prix consenti aux usines de traitement de sables bitumineux à \$38 le baril, indexé selon l'Indice des prix à la consommation, et celui qui est consenti à la valorisation du pétrole, à \$30 le baril, également indexé. Nous avons montré le souci que nous avons du progrès dans ce domaine en prenant une action directe pour garantir que le projet d'exploitation des sables pétrolifères Cold Lake n'échoue pas dans les six prochains mois. Tous ces projets, cependant, ne réussiront qu'à rattraper la réduction croissante de la production de pétrole classique durant les années 80.

La sécurité des approvisionnements repose sur une multiplication rapide des travaux d'exploration dans les régions pionnières et au large des côtes, la plupart de ces zones de compétence fédérale sont appelées les Terres du Canada. Le produit des nouvelles réserves de pétrole et de gaz découvertes dans ces régions prendra beaucoup plus de temps à atteindre le marché que le produit classique. Afin d'éliminer cet obstacle et de tenir compte des prix plus élevés, des risques plus élevés et de l'absence de stimulants offerts par les provinces, nous avons mis en place un nouveau régime de stimulants à l'exploration pour les Terres du Canada.

Ce qui nous amène au troisième grand objectif du Programme énergétique national, notamment l'accès des Canadiens à une participation accrue dans les industries énergétiques, en particulier celles du pétrole et du gaz naturel.

Il faut cependant agir dès maintenant. La hausse prévue pour la valeur des actifs de l'industrie, par suite de la montée des prix, placera hors d'atteinte nos objectifs de canadianisation.

Passons ces objectifs en revue: une propriété canadienne d'au moins 50 p. cent dans la production de pétrole et de gaz d'ici 1990, un contrôle canadien dans un nombre appréciable des plus grandes entreprises pétrolières et gazières, et un accroissement de la part du secteur pétrolier et gazier appartenant au gouvernement du Canada...

Le coût net des investissements d'exploration dans des terres provinciales, après déduction d'impôt et paiements d'encouragement, s'élèvera à 31 cents pour chaque dollar dépensé par les sociétés contrôlées par des Canadiens et qui

appartiennent à des Canadiens dans une proportion supérieure à 75 p. cent, si l'on suppose un taux d'imposition de 47 p. cent. Le coût net se chiffrera à 39 cents pour chaque investisseur dont le revenu s'inscrit dans la fourchette d'imposition de 40 p. cent. Pour les Terres du Canada, ces chiffres seraient de 7 cents pour les sociétés, de 12 cents pour les particuliers.

Encourager les investissements

Notre intention est claire: mobiliser, à grande échelle, des capitaux qui seront investis dans le secteur énergétique. Les nouvelles mesures fiscales grugeront certainement une partie des recettes prévues de la production. Cependant, nous sommes conscients que nous devons faire en sorte que l'ensemble des mesures ne produise pas d'effet imprévu sur des sociétés ou des groupes de sociétés.

Beaucoup de personnes penseront que le nouveau régime de paiements pour encourager les sociétés constitue avant tout une protection fiscale. Le régime permettra évidemment de réduire les impôts des sociétés qui peuvent en bénéficier. Mais ces mesures d'encouragement peuvent être envisagées de façon plus constructive; en effet, elles renferment d'innombrables possibilités sur le plan des investissements.

S'ils envisagent ainsi ces paiements, les contribuables qui se trouvent dans la tranche fiscale la plus élevée se rendront compte que 25 p. cent d'intérêts dans un puits de \$30 millions au large des côtes ne leur coûtera maintenant que la somme nette de \$500 000... Sans ces nouveaux paiements incitateurs, ce même intérêt de 25 p. cent aurait coûté beaucoup plus cher.

Pour les personnes à revenu moyen, le nouveau régime offre une bien meilleure protection fiscale ainsi que la possibilité d'investissements encore meilleurs dans la recherche d'un bien de plus en plus précieux. Pour les contribuables qui se trouvent dans la tranche fiscale de 40 p. cent, les coûts de forage d'exploration baisseront, après déduction d'impôt, de 60 à 12 cents pour chaque dollar lorsqu'il s'agira des Terres du Canada. Ils se trouveront, pour ainsi dire, sur le même pied que les contribuables dont la tranche fiscale est de 60 p. cent et qui doivent verser 8 cents pour chaque dollar investi dans le forage. Ainsi, les groupes à revenus moyen et faible pourront entrer dans le "jeu" des ressources pour la première fois en si grand nombre.